

faites à cette Chambre et, par l'entremise du Sénat, au pays en général. Nous comprenons tous que le Gouvernement fédéral peut difficilement, quels que soient ses pouvoirs dans d'autres domaines, intervenir et contrôler de quelque façon le commerce des boissons alcooliques lorsque cette question est du ressort des provinces dans les limites de leurs frontières. J'ai assisté à une partie de la discussion qui a eu lieu dans l'autre Chambre à ce sujet. J'ai entendu les observations de l'honorable chef de l'opposition et celles de certains honorables membres du côté du Gouvernement, ainsi que celles du premier ministre, je crois. On y a indiqué combien il est difficile, dans les circonstances, d'appliquer toute mesure de prohibition ou de semi-prohibition au commerce des boissons alcooliques en Canada.

L'idée émise par l'honorable sénatrice de Peterborough (l'honorable Mme Fallis) a l'effet que l'on devrait essayer d'influencer les gens à consommer moins de ces boissons est très appropriée, à mon avis. Une campagne à cette fin, à la radio ou dans les journaux, constituerait un moyen pratique d'aborder le problème. Nous reconnaissons tous que l'alcool, s'il ne nous fait pas de mal, ne peut pas nous faire beaucoup de bien. Cependant, je suis certain que mon honorable amie comprendra, comme les autres honorables sénateurs le font, combien il est difficile à un moment quelconque d'imposer des restrictions précises considérables sur la consommation de la bière, du vin et des spiritueux. La chose est fort difficile au Canada présentement, parce que la vente des boissons est autorisée dans une grande partie du pays et les gens sont d'avis qu'ils ont le droit de s'en procurer et d'en consommer. C'est pour cette raison que le Gouvernement, à mon avis, ferait un grand pas dans la bonne direction s'il s'efforçait raisonnablement d'influencer les gens à diminuer leur consommation de boissons alcooliques. L'honorable sénatrice doit être félicitée d'avoir soulevé cette question au Sénat, et je crois comprendre, d'après les observations que j'ai entendues dans l'autre Chambre, que le Gouvernement étudie la question.

Le bill à l'étude a été présenté par le ministre des Finances dans le but d'augmenter les revenus du pays, et naturellement si nous consommons une plus forte quantité de boissons les revenus augmenteront en proportion. Par ailleurs, s'il y a une diminution dans cette consommation le revenu national n'augmentera pas comme il l'espère.

Mon honorable amie a raison de dire qu'il entrerait plus d'argent dans le trésor de l'Etat si nous pouvions décider les gens à boire

moins et à acheter plus d'obligations de guerre. Cependant, au cas où mon honorable amie penserait que l'on ignore son admirable plaidoyer, j'ai cru bon de porter ces faits à l'attention de la Chambre afin que les honorables sénateurs comprennent combien le contrôle du commerce des boissons alcooliques est difficile, même plus actuellement que dans le passé. Je suis convaincu que les autorités, en prenant connaissance des suggestions de l'honorable sénatrice, se rendront compte de leur modération et les accueilleront avec bienveillance, nous l'espérons.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, je crois que nous devrions féliciter l'honorable sénatrice d'avoir appelé notre attention sur cette question. Rien ne peut justifier le commerce des boissons alcooliques, pour la bonne raison qu'on est mieux de ne pas en prendre.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Il se peut qu'on se prive d'un certain plaisir en s'abstenant de ces boissons, mais il est évident qu'on s'en trouve mieux lorsqu'on n'en prend pas.

Au cours de la dernière guerre et pendant un certain temps après, la prohibition a été en vigueur dans la province où j'habite. Si jamais il fut une période dans l'histoire du Manitoba où la jeunesse fut dévoyée par les débits clandestins et autres endroits de ce genre qui vendaient des boissons alcooliques illégalement, ce fut durant cette période. Plusieurs associations voudraient aujourd'hui que les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, prennent des mesures rigoureuses afin d'empêcher l'augmentation de la consommation de ces boissons; mais je ferai remarquer à mon honorable amie que, peu importe les mesures prises par le Gouvernement pour essayer de restreindre la vente des spiritueux, si vous n'éduquez pas les gens à être tempérants, vous ferez simplement surgir un autre problème, encore bien pire que celui qui nous affronte présentement.

J'ai beaucoup de respect pour les associations qui préconisent la prohibition...

L'honorable Mme FALLIS: Je ne crois pas m'être servi du mot "prohibition" du tout. Je n'ai pas parlé à ce point de vue.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Je dirai alors la restriction de la vente et de la consommation des spiritueux. Personne ne voudra nier que le commerce de ces boissons comporte de mauvais effets, et je demanderai à l'honorable sénatrice et aux associations qui désirent restreindre ce commerce de faire l'éducation du peuple et de lui montrer les dangers de l'intempérance, plutôt que d'es-